GRILLE D'AUTO-EVALUATION
Hôtellerie de Plein Air

L'objectif de ce document est de permettre à l'exploitant de faire un état des lieux de l'accessibilité de son établissement en vue de préparer une mise en conformité efficace et pertinente.
Cette grille d'auto-évaluation est indissociable du Guide technique d'accessibilité dans les campings. Chaque question de cette auto-évaluation, à l'exception des locatifs et emplacements nus, fait l'objet d'un point abordé dans la règlementation (arrêtés du 1er août 2006 et du 21 mars 2007) qui est précisé et illustré dans ce guide.

Mode d'emploi

1/ Dupliquer les fiches afférentes aux différents postes autant de fois que nécessaires (par exemples, 3 grilles pour les blocs sanitaires si vous en avez trois). Bien identifier les lieux auxquels elles se rapportent (bloc 1, ou bloc « La Loire »…)
2/ Se munir d'un mètre
3/ Commencer l'auto-évaluation en se rendant sur le parking extérieur puis suivre le parcours d'un client. (A priori, les grilles s'enchaînent selon ce parcours). Il est préférable de réaliser ce travail à 2 pour une meilleure appréciation.
4/ Compléter la grille :

- Les cases grisées ne sont pas concernées.
- Selon la question, cocher OUI, NON, ou inscrire l'indication numérique demandée, ou cocher non concerné (si l'entrée ne comporte pas de pente, vous cochez NC à la question vous demandant sa hauteur par exemple…)

5/ Reportez-vous au numéro du **Guide technique d'accessibilité dans les campings** tel qu'indiqué à droite de la ligne et quelle que soit votre réponse à la question pour prendre connaissance des consignes règlementaires à suivre afin de mettre votre établissement en conformité avec la loi en vigueur
6/ Dans commentaire : notez toutes les remarques utiles pour l'avenir

Loire-Atlantique développement – Société Publique Locale
2 boulevard de l'Estuaire /// 44262 Nantes cedex 2
T 02 40 20 20 44 /// tourisme@loireatlantique-developpement.fr /// www.ohlalapro.com

FICHE D'IDENTITE DU CAMPING

Elle doit être complétée avec précision pour :

- Identifier tous les points à auditer et dupliquer les fiches d'auto-évaluation s'y rapportant autant de fois que nécessaire
- permettre à tout organisme conseil de prendre la mesure de l'établissement

Coordonnées de l'établissement	Dimension de l'établissement		Descriptif complémentaire	
Dénomination :	Catégorie des ERP abrités le cas échéant *(de 1 à 5) :*		Type de topographie	
Adresse :	Un diagnostic d'accessibilité réglementaire a-t-il déjà été effectué *(ERP 1 à 5)*	☐ Oui ☐ Non		
Tel :	Nombre total d'emplacements :		Type de danger *(traversée ou bordée par une route passante…)*	
Mail :	Nombre d'emplacements nus :			
Propriétaire :	Nombre de locatifs non résidentiels :		Autre(s) caractéristique(s)	
Exploitant si différent :	Nombre de locatifs résidentiels :			
Type de contrat propriétaire/exploitant :	Nombre de locatifs « PMR » :		Année d'ouverture	
Responsable des travaux :	Superficie en hectares :		Date des derniers travaux :	
Classement tourisme :	Longueur de cheminement (estimation – en m) :			

Loire-Atlantique développement – Société Publique Locale
2 boulevard de l'Estuaire /// 44262 Nantes cedex 2
T 02 40 20 20 44 /// tourisme@loireatlantique-developpement.fr /// www.ohlalapro.com

Services et aménagements proposés sur place. *Rayer ou préciser le nombre*			
Bâtiment d'accueil		Tennis	
Restaurant		Terrain de jeux collectifs ballons	
Epicerie		Terrain de pétanque	
Bar		Aire de pique-nique aménagée	
Piscine		Barbecue	
Salle de loisirs/animation		Laverie automatique	
Aire de jeux pour enfants		Autre *(précisez)* :	
SPA		Autre *(précisez)* :	
Blocs sanitaires		Autre *(précisez)* :	

Parking appartenant à l'établissement	Oui	Non	Nombre /Mesure	NC	N°	Commentaires
Nombre de places de parking					A.1	
Dont nombre de places de stationnement réservées aux véhicules des personnes handicapées					A.1	
Place(s) aménagée sur un espace plan					A.2	
Place(s) localisées au plus près de l'entrée principale ou accessible					A.3	
Place(s) comportant un marquage au sol avec une délimitation de largeur ≥ à 3.30m					A.4	
Place(s) comportant un panneau vertical de signalisation					A.5	
La liaison entre la place et le cheminement est sans obstacle					A.6	
Parking et cheminement éventuels éclairés					K.1	

Loire-Atlantique développement – Société Publique Locale
2 boulevard de l'Estuaire /// 44262 Nantes cedex 2
T 02 40 20 20 44 /// tourisme@loireatlantique-developpement.fr /// www.ohlalapro.com

Barrière, sonnettes, interphones et digicodes	Oui	Non	Nombre /Mesure	NC	N°	Commentaires
Présence d'une barrière à l'entrée de l'établissement					B.1	
La barrière est manœuvrable à l'aide d'un dispositif d'accès (carte, code d'accès…)					B.1	
Le dispositif d'accès à l'ouverture de la barrière est utilisable depuis la voiture (position « assis »)					B.1	
La barrière est repérable par les personnes malvoyantes					B.1 E.1 à E.4	
La barrière est doublée par un cheminement piétonnier permettant le passage d'un fauteuil					F.0, F.1	
Présence d'une sonnette à l'accueil					B.2	
Présence d'un interphone					B.2	
L'interphone est complété par un voyant lumineux					B.2	
Le dispositif d'appel est manœuvrable en position « debout » et « assis »					B.3	
Le dispositif d'appel est facilement repérable					B.1	
Présence d'un digicode					B.3	
Le dispositif d'appel est facilement atteignable					B.3	

Cheminements extérieurs	Oui	Non	Nombre /Mesure	NC	N°	Commentaires
Ces points concernent l'ensemble des cheminements menant aux bâtiments et aux locatifs adaptés						
Si les cheminements adaptés sont différents des cheminements ordinaires, ils font l'objet d'une signalisation performante					E.1 à E.4	
La largeur des cheminements est d'1.40m minimum					F.1	
Ces cheminements présentent des contrastes visuels					F.2	
Ces cheminements présentent des contrastes tactiles					F.2 & F.3	
Ces cheminements sont non meubles, non glissants et sans obstacle à la roue					F2 & F.3	
Présence de trous ou fentes sur les cheminements (grilles avaloirs…)					F.4	
Il y a des risques de chute en bordure ou à proximité du cheminement					F.5	
Le cheminement est partagé entre les voitures et les piétons					F.1	
Un contournement pour les piétons est aménagé en présence d'un ralentisseur					F.1	
Présence d'obstacle à hauteur de visage sur les cheminements					F.6	
Les cheminements présentent des pentes ou des dénivellations					C.4	
Présence d'escaliers et marches sur ces cheminements					G.1 à G.5	
Si présence d'un escalier, celui-ci est doublé par une rampe d'accès					G.1 à G.5	

		Entrée des différents bâtiments du	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	commentaires
		A dupliquer pour chaque bâtiment						
		Nature du bâtiment :						
		L'entrée accessible est l'entrée principale					F.0	
		La porte d'entrée de chaque bâtiment est de plain-pied (sans ressaut ni marche)					C.1 à C.5	
		Existence d'un ressaut de hauteur comprise entre 1cm et 4cm maximum à l'entrée de chaque bâtiment					C.1 à C.5	
		Présence de ressauts successifs, à moins de 2.50 m d'intervalle					C.2	
		Existence d'une ou deux marches isolées (supérieures à 4 cm)					C.3	
		L'entrée comporte une pente ou une dénivellation					C.4	
		Si oui, quelle est la longueur de la pente ou de la dénivellation					C.4	
		Si oui, quelle est la hauteur de la pente ou de la dénivellation					C.4	
		Si oui, quelle est la largeur de la pente ou de la dénivellation					C.5	
		L'espace est plan devant la porte					D.1	
		Présence de 3 marches ou plus					C.3, G.1 à G.5	
		Hauteurs des marches					G.1	
		Première(s) et dernière(s) contremarches contrastée(s) ?					G.2	
		Nez de marches contrastés en couleur					G.3	
		Eveil à la vigilance (dispositif en relief inséré dans le sol) avant la descente de l'escalier					G.4	
		Quelle est la largeur de l'escalier ?					G.5	
		Nombre de mains courantes					G.5	
		L'escalier est bien éclairé					F.2	
		Existence d'un ascenseur					G.6	
		La porte de l'entrée comporte au moins un vantail d'au minimum 0.90m					D.2	
		Si la porte est automatique, le radar détecte les personnes de toutes tailles					D.3	
		La porte est munie d'une poignée facilement préhensible					D.4	
		L'extrémité de la poignée de porte est située à plus de 40 cm d'un angle rentrant					D.4	
		Si la porte est vitrée, elle comporte des éléments visuels contrastés					D.6	
		Le tapis brosse est de type « coco »					D.7	

Cheminements à l'intérieur des bâtiments	Oui	Non	Nombre /Mesure	NC	N°	Commentaires
A dupliquer pour chaque bâtiment						
Nature du bâtiment :						
La largeur des cheminements est d'1.40m minimum libre de tout obstacle (hors mobilier)					F.1	
Ces cheminements présentent des contrastes visuels					F.2	
Ces cheminements présentent des contrastes tactiles					F.2 & F.3	
Présence d'obstacle à hauteur de visage sur les cheminements					F.6	
Les cheminements présentent des pentes ou des dénivellations					C.4	
Les cheminements présentent des ressauts entre 2 et 4 cm					C1 0 C5	
Présence d'escaliers et marches sur ces cheminements					G.1 à G.5	
Si présence d'un escalier, celui-ci est doublé par une rampe d'accès					G.1 à G.5	
Si présence de portes sur les cheminements, les portes comportent au moins un vantail d'au minimum 0.90m					D.2	
Elles sont munies d'une poignée facilement préhensible					D.4	
L'extrémité de la poignée de porte est située à plus de 40 cm d'un angle rentrant					D.4	
S'il s'agit de portes vitrées, elles comportent des éléments visuels contrastés					D.6	
L'espace est plan devant la porte					D.1	

Signalétique	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
Présence d'une signalétique directionnelle dès l'entrée du camping					E.1	
La signalétique directionnelle est relayée dans l'ensemble du camping					E.1	
Le règlement, les horaires et tarifs permettent une lecture proche pour une personne malvoyante					E.2 & E.3	
Il y a un contraste de couleur entre les informations et leurs supports					E.2 & E.3	
La signalétique directionnelle et de localisation associe le texte à l'image (ou pictogramme)					E.4	

Banques d'accueil et tous comptoirs (accueil, snack, vente à emporter …)	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
A dupliquer pour chaque espace concerné						
La banque d'accueil est équipée d'une tablette fixe					H.1	
Présence d'une aire de retournement d'1.50m de diamètre, libre de tout obstacle devant la banque d'accueil					H.4	
Existence d'un éclairage direct renforcé au droit du comptoir de l'accueil					K.1	

Espaces comportant des tables : salle de restaurant et/ou bar, animation et de spectacle	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
Si j'ai jusqu'à 50 places assises dans mon restaurant/ salle d'animation et spectacle, je peux libérer au moins deux places					H.3	
La table permet une utilisation optimale en fauteuil (espace libre dessous, hauteur du bord supérieur des tables, largeur entre les pieds)					H.2	
L'espace entre les pieds de table est d'au moins 0.60m					H.2	
Présence d'une aire de rotation d'1.50m de diamètre, libre de tout obstacle					H.4	

Les WC (de l'accueil, de la piscine, du restaurant et des blocs sanitaires, de l'espace bien-être…)	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
A dupliquer pour chaque espace concerné						
Nom de l'espace concerné :						
L'accès s'effectue de plain-pied					C.1 & D.1	
La porte d'accès a une largeur à ≥ 0.90m					D.1	
La porte est munie d'une poignée facilement préhensible					D.3	
La porte vitrée comporte des visuels contrastés					D.6	
Les toilettes sont mixtes					I.1	
La porte du WC comporte une barre pour refermer la porte derrière soi					I.2	

Il existe au moins 1 WC aménagé pour les personnes en fauteuil roulant					I.1 & I.2	
Dans le WC, existence d'une aire de rotation d'1.50m de diamètre libre de tout obstacle					I.2	
A défaut, l'aire de rotation est présente devant la porte d'entrée du WC					I.3	
Présence d'un espace d'usage parallèle à la cuvette d'une largeur 0.80m sur longueur 1.30m					I.2	
Cuvette à hauteur comprise entre 0.45 et 0.50 m abattant inclus					I.2	
Distance entre le centre de la cuvette et le mur parallèle à la cuvette					I.2	
Présence d'une barre d'appui horizontale sur le mur parallèle à la cuvette					I.2	
Sa hauteur est comprise entre 0.70 et 0.80m du sol et elle est prolongée par une partie oblique					I.2	
Le dérouleur de papier toilette est sur le mur parallèle à la cuvette et est atteignable					I.4	
Dans le sas lavabo, il existe une aire de rotation de diamètre 1.50m libre de tout obstacle					I.2 & H.4	
Au moins un lavabo comporte un vide dessous de hauteur ≥ à 0.70m sur profondeur ≥ 0.30m et 0.60m de largeur – hauteur dessus 0.85m					I.4	
Au moins un lavabo est muni d'une robinetterie à levier ou automatique (à cellule)					I.4	
Présence d'un miroir					I.4	
Présence d'un distributeur de savon et d'un sèche-mains situé entre 0.90m et 1.30m du sol					I.4	
Si au moins deux urinoirs suspendus, 1 au moins à hauteur abaissée					I.2	
Interrupteur électrique à hauteur comprise entre 0.90m et 1.30m					I.7	
Eclairage permanent					K.3 & K.4	
Eclairage avec détection de présence					K.4	

Blocs sanitaires	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	**Commentaires**
Tous les blocs sanitaires sont aménagés pour accueillir les personnes handicapés					I.5	
Dans chaque bloc, au moins un bac à laver la vaisselle propose un espace libre dessous de 70cm					I.6	

Dans chaque bloc, au moins un bac à laver le linge propose un espace libre dessous de 70cm					I.6	
Une table à langer est proposé dans l'un des blocs					I.6	
La table à langer propose un espace libre dessous de 0.70m sur une largeur de 0.60m et une profondeur de 0.30m minimum					I.4 & I.6	
Le distributeur de savon, de lessive, la robinetterie, les sèche-mains, les sèche-cheveux sont accessibles depuis un fauteuil roulant (au moins 1)					I.7	
Le lave-linge est accessible (hauteur + ouverture en façade)					I.8	
Le sèche-linge est accessible (hauteur + ouverture en façade)					I.8	
Les monnayeurs sont accessibles (hauteur + accès à l'avant des machines)					I.8	

Douches (des blocs sanitaires, de d'espace bien-être, de la piscine …)	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	**Commentaires**
A dupliquer pour chaque espace concerné						
La porte d'accès à la cabine de douche a une largeur ≥ à 0.90m					D.2	
Dans la cabine, il existe une aire de rotation de diamètre 1.50m libre de tout obstacle					H.4	
Au moins un lavabo comporte un vide dessous de hauteur ≥ à 0.70m sur profondeur ≥ 0.30m et 0.60m de largeur					I.4	
Au moins un lavabo est muni d'une robinetterie à levier ou automatique (à cellule)					I.4	
Présence d'un miroir					I.4	
Les douches sont mixtes					J.1	
La douche est à siphon de sol					J.2	
La douche est équipée d'un siège de douche					J.2	
Présence d'un espace d'usage parallèle au siège d'une largeur 0.80m sur une longueur d'1.30m					J.2	
La douche est équipée de barres d'appui					J.2	
La robinetterie de la douche est facilement préhensible et manœuvrable					I.7	
La douche est munie d'une douchette amovible avec point d'ancrage entre 0.90 et 1.30m					J.2	
Interrupteur et prise de courant électrique à hauteur comprise entre 0.90m et 1.30m					I.7	
Eclairage permanent					K.1	
Eclairage avec détection de présence					K.4	

Loire-Atlantique développement – Société Publique Locale
2 boulevard de l'Estuaire /// 44262 Nantes cedex 2
T 02 40 20 20 44 /// tourisme@loireatlantique-developpement.fr /// www.ohlalapro.com

Emplacements nus	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
Présence d'emplacements nus plans et sans ressaut, bordure trottoir ou caniveau entre le chemin et le terrain					L.1	La loi n'ayant pas traité ces espaces, ils ne font à ce jour l'objet d'aucune obligation. Ce n'est que pour répondre au label Tourisme et Handicap ou par sens citoyen qu'on veillera à les adapter. Ils justifieront aussi l'adaptation des autres prestations du camping (accueil, piscine, aire de jeux, blocs sanitaires …)
Nombre d'emplacements nus accessibles ou adaptés					L.1	
Les emplacements sont reliés au cheminement extérieur par une interface plane, visuellement repérable, non meuble…					F.0, F.1, F.3 & F.6	
Les emplacements sont reliés par des cheminements conformes aux équipements du terrain de camping (parking, blocs sanitaires et vaisselles, salles d'activités, bar, restaurant, épicerie…)					F.0 à F.6	
Les cheminements raccordant ces places aux services sont éclairés la nuit					K.1	
Les emplacements repérés font l'objet d'un soin accru dans les opérations de damage, de tonte et d'entretien					F.3	
Les emplacements sont sans danger sur le plan des mitoyennetés lorsqu'ils sont étagés avec des ruptures de niveau					F5	
Présence sur les emplacements mêmes des raccordements aux réseaux accessibles					P.1	
Présence d'un espace d'usage au droit de la borne de raccordement aux réseaux					P.1	
Les raccordements aux réseaux sont atteignables					L.2	
Les emplacements sont bien identifiés, informatiquement pour être laissé disponibles le plus longtemps possible à la réservation					L.1	
Ces emplacements permettent une bonne utilisation en fauteuil roulant					L.2	

Locatifs	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
Présence de locatifs non résidentiels dans le camping					M.1	La loi n'ayant pas traité ces équipements, ils ne font à ce jour l'objet d'aucune obligation. Ce n'est que pour répondre au label Tourisme et Handicap ou par sens citoyen qu'on veillera à les adapter. Ils justifieront aussi l'adaptation des autres prestations du camping (accueil, piscine, aire de jeux, espace bien-être …)
Si oui, combien ?					M.1	
Présence de locatif(s) non résidentiel(s) adapté(s) aux personnes handicapées						
Ce/ces locatif(s) adapté(s) est/sont situé(s) à proximité de l'accueil					M.2	
Ce/ces locatif(s) adapté(s) est/sont situé(s) à proximité des services					M.2	
Ce/ces locatif(s) adapté(s) est/sont reliés au cheminement principal par un revêtement non glissant, non meuble					F.1 à F.7	
Présence de locatif(s) non résidentiel(s) adapté(s) à la **clientèle handicapée moteur**					M.3	
Si oui, combien ?					M.3	
Ce/ces locatif(s) adapté(s) est implanté sur un espace plan					F.1 à F.6	
Ce/ces locatif(s) adapté(s) dispose(nt) d'une place de stationnement adaptée					A.2 à A.6	
Présence de locatifs non résidentiels adaptés à la clientèle **mal voyante et non voyante**					M.4	
Si oui, combien ?					M.4	
L'escalier d'accès au locatif est adapté					G.1 à G.5	
Ce/ces locatif(s) adapté(s) est/sont reliés au cheminement principal par un revêtement repérable tactilement et visuellement					F.1 à F.6	
Présence de locatifs non résidentiels adaptés à la clientèle **sourde et malentendante**					M.5	
Si oui, combien ?					M.5	
Présence de locatifs non résidentiels adaptés à la clientèle **déficiente mentale**					M.6	
Si oui, combien ?					M.6	
Ce/ces locatif(s) adapté(s) est/sont situé(s) dans un endroit sécurisé, hors de tout passage fréquent de voitures, loin d'un point d'eau					M.6	

Piscine	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
Le client peut accéder à la plage de la piscine					N.1, D.1 à D.7	
Il existe des cabines de déshabillage réservées aux usagers de la piscine					N.2	
Il existe des WC réservés aux usagers de la piscine					I.1-I.5	
Il existe des douches réservées aux usagers de la piscine					J.1-J.2	
La piscine est équipée d'un pédiluve					N.3	
Une personne en fauteuil doit impérativement passer par le pédiluve					N.3	
Une personne en fauteuil accède à la piscine par un portillon latéral					N.4, C1 à D.7	
La piscine comporte un système de mise à l'eau					N.5	
La descente dans la piscine se fait par un escalier					N.6	

Espace bien-être	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
Il existe un équipement de bien-être (sauna, hammam, jacuzzi, salle de soins …)					O.1 & O.2	
S'il existe un WC dans cet espace, est-il aménagé pour les personnes en fauteuil roulant ?					I.1 à I.4	
S'il existe une douche dans cet espace, est-elle aménagée pour les personnes en fauteuil roulant ?					J.1 & J.2	
S'il existe une cabine de déshabillage/vestiaire, est-elle aménagée pour les personnes en fauteuil roulant ?					N.3	

Loire-Atlantique développement – Société Publique Locale
2 boulevard de l'Estuaire /// 44262 Nantes cedex 2
T 02 40 20 20 44 /// tourisme@loireatlantique-developpement.fr /// www.ohlalapro.com

Les services annexes et activités proposées en extérieur	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
Le camping est équipé des services suivants : ☐ Aire de pique-nique ☐ Aire de jeux pour enfants ☐ Aire de pétanque ☐ Terrain multisport ☐ Aire de barbecue ☐ Court de tennis ☐ Tables de ping-pong ☐ Ponton de pêche ☐ Billard.....☐ Autre (précisez) : ☐ Baby-foot.....☐ Autre (précisez) : *Cette liste est non exhaustive. Elle est à compléter pour l'ensemble des services proposés en extérieur, au sein de l'établissement*						
L'établissement propose des prestations de loisirs en extérieur (cochez ci-dessus)					P.1	
Le client peut accéder au moins à un équipement par type de prestation de loisirs					P.1	
Le cheminement jusqu'à cet équipement est adapté					P2 F.1 à F.6	

Alarme incendie	Oui	Non	Nombre /mesure	NC	N°	Commentaires
Existe-t-il une alarme incendie sonore dans l'un de vos bâtiments ?					Q.1	
Si oui, cette alarme est-elle relayée par un flash visuel dans les lieux où une personne sourde peut se retrouver seule ?					Q.1	

Date de mise à jour du document : mars 2014

Loire-Atlantique développement – Société Publique Locale
2 boulevard de l'Estuaire /// 44262 Nantes cedex 2
T 02 40 20 20 44 /// tourisme@loireatlantique-developpement.fr /// www.ohlalapro.com